

Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 23 juillet 2024 à 16h00, à la salle des délibérations du conseil municipal.

Sont présents :

Mme Sylvie Coulombe, mairesse
Mme Danielle Coutu, conseillère
M. Léon-Paul Darveau, conseiller
M. Richard Duchesne, conseiller
M. Roger Landry, conseiller
M. Martial St-Amant, conseiller

Est absente :

Mme Laurie Godin, conseillère

L'assemblée est sous la présidence de Madame Sylvie Coulombe, mairesse.

Est aussi présente, Nadia Genest, directrice générale et greffière trésorière p.i..

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment notifié aux membres du conseil municipal, conformément à l'article 153 du Code municipal.

La séance extraordinaire est convoquée pour les points suivants contenus à l'ordre du jour

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à 16h00 et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 3. Fernand Boilard inc. – Décompte progressif #4
 4. Rue J-P Darveau – Directive de chantier #6
 5. Période de questions
 6. Levée de l'assemblée
-

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

24-847

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a projet de réaliser une piste de marche à l'intérieur du cœur du village, reliant la Résidence pour personnes âgées au parc;

CONSIDÉRANT QUE le projet est nommé « Marchons, socialisons pour une vie active au cœur de notre village »;

CONSIDÉRANT QUE le projet est lié étroitement lié au Plan d'action de la Municipalité Amie des Aînés (MADA);

24-807

il est proposé par madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la municipalité a pris connaissance du guide du prima et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts

Que ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

4. SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION AVENUE MC NICOLL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en appel d'offres auprès de deux fournisseurs pour les services professionnels en ingénierie permettant la réfection des infrastructures municipales de l'avenue Mc Nicoll, pour la section de la rue J-P Darveau a la rue principale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions :

- GEMEL INC.
- MSH SERVICES CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumissionnaire a été jugée conforme;

24-808

il est proposé par monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de MSH SERVICES CONSEILS au montant de 11 009.09 \$ taxes incluses pour les services d'ingénierie d'une section de la rue McNicoll, sans la surveillance des travaux.

Que ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

5. Acceptation – soumission Structures de jeux – Cour d'école

CONSIDÉRANT QUE la cour d'école Jean XXIII est en réfection majeure durant la période estivale 2024;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 24-796B réserve le budget participatif 2024 pour l'acquisition d'un module de jeux pour la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE d'autres aides financières viennent s'ajouter a cette acquisition;

24-809

il est proposé par madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de GO-ÉLAN P-09741 au montant de 66 168.66 \$ taxes non-incluses pour l'acquisition de modules de jeux.

Que ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

6. Maison des jeunes Exode – prêt

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Exode a sollicité une aide financière de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Exode est un organisme sans but lucratif dont le but est d'offrir un local à Saint-Thomas-Didyme pour les jeunes de 12 à 17 ans afin de fraterniser, recevoir de l'aide et de la formation selon leurs besoins et intérêts ou pour faire face à leurs problèmes personnels;

VU les pouvoirs conférés à la Municipalité aux articles 4 et 91 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c C-47.1), dont notamment le pouvoir de fournir une aide à tout organisme à but non lucratif qui fournit un soutien de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Exode a une aide financière pour la rénovation de son local ;

ATTENDU QUE l'organisme a besoin de liquidité à court terme;

VU le texte de la convention de prêt à intervenir ;

24-810

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau, résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme octroie un prêt a la Maison des jeunes Exode le tout conformément aux termes et conditions édictées à la convention de prêt dont le texte a été présenté au Conseil municipal ;

QUE la mairesse de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme et la directrice générale soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme, ladite convention de prêt telle que présentée au Conseil municipal, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre dudit prêt.

7. PÉRIODE DE QUESTION

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-811

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Duchesne la séance est levée 16h10.

Sylvie Coulombe
Mairesse

Nadia Genest
Directrice générale
et greffière-trésorière p.i.

Nadia Genest,
Directrice générale et greffière-trésorière p.i.